

**Éléments de synthèse proposés par les animateurs / experts :**

Comment passer de l'expérimentation au droit commun, voici une des questions essentielles ! Comment objectiver les choses ? C'est un vrai enjeu de l'éco conditionnalité. Comment l'institutionnaliser ? La difficulté réside dans l'évaluation. On constate que le code des marchés publics est restrictif mais il laisse cependant une place au Développement Durable, notamment à travers certains articles (53...). Il faut tester, tâtonner, évaluer et prendre conscience de la réversibilité des choses.

**Contexte de l'atelier :**

- 29 participants, ambiance studieuse, constructive et participative.
- Plus de 40 interventions sur place et trois questions des internautes.

**Points forts identifiés :**

- Prise de conscience effective et générale par l'ensemble des collectivités de l'importance du Développement Durable dans leurs politiques.
- Existence de nombreux retours d'expériences sur les clauses d'insertion et sur l'éco conditionnalité des aides.
- Intérêt des groupements de commande pour mutualiser les moyens indispensables à l'essor des politiques respectueuses du Développement Durable (dans toutes ses dimensions).
- Mutualisation de l'ingénierie : mise à disposition de chargé-e-s de mission ou autres permettant d'accompagner les décideurs locaux et les bénéficiaires de l'aide publique.

**Freins identifiés :**

- Cadre des marchés et rigidité du Code des Marchés Publics.
- Difficulté de décloisonner les métiers afin de prendre plus facilement en compte les enjeux du Développement Durable, au-delà du seul pilier environnement.
- Difficulté de sortir de l'inertie et de travailler de manière transversale.
- Manque parfois de moyens financiers et humains pour étendre les opérations.
- Importance du contrôle des clauses d'insertion et d'éco-conditionnalité a posteriori.

.../...

**Leviers identifiés pour généraliser les solutions :**

- Dépasser la grille générique et accepter le déséquilibre sur les piliers du Développement Durable.
- Se donner le droit de se tromper et d'expérimenter.
- Poser les conditions d'une démarche partenariale visant à atteindre une co-responsabilité (à tous les échelons et avec tous les partenaires).
- Evaluer est un moyen de progresser dans un souci d'amélioration continue de la démarche.
- Edicter des critères plus intégratifs avec en plus une notion de développement durable (Développement Durable conditionnalité).
- Mutualiser les moyens en créant des plateformes (*on commande directement à la plateforme et plus au producteur*) de distribution au niveau des départements voire de la Région.
- Effectuer un travail sur mesure en s'adaptant à chaque niveau de collectivité et à chaque niveau de bénéficiaire de l'aide publique (association, Très Petite Entreprise, Entreprise d'insertion...).
- Eduquer, former, sensibiliser au développement durable - par exemple former au mieux disant soutenable - afin d'accélérer l'acceptabilité sociale du Développement Durable.
- Partager et favoriser les retours d'expériences entre structures.

**Propositions des collectivités et acteurs locaux en perspective de Rio+20 :**

- Ne devons nous pas renforcer le travail sur l'éco-conditionnalité à l'échelon intergouvernemental, international ?
- L'Europe peut être un levier pour le généraliser à d'autres institutions intergouvernementales.
- Passer d'une éco-conditionnalité des aides (prenant uniquement en compte le volet environnemental) à une « Développement Durable conditionnalité » (prenant en compte les trois piliers du Développement Durable) et intégrer les aides au fonctionnement au même titre que les aides à l'investissement.

**Verbatim :**

« Comment amorcer la pompe pour favoriser les petits producteurs avec l'insertion de clauses sociales ? » (M. Lefort, Intendant du Lycée la Borde Basse à Castres).

« Pourquoi ne pas parler de conditionnalité au Développement Durable plutôt que d'éco-conditionnalité » (Vincent Wisner ETD).

« L'élaboration des critères doit être l'objet d'une démarche collective de projet et transversale » (Vincent Wisner ETD).

« Il ne faut pas réinventer le monde en voulant à tout prix une normalisation » (Vincent Wisner ETD).

.../...